

MAIRIE
BORT L'ETANG
TEL : 04.73.68.30.76
FAX : 04 73 68 30 76
Email : mairie.bort.l.etang@wanadoo.fr

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL
ORDINAIRE – EXTRAORDINAIRE

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le

LUNDI 27 JANVIER 2020 à 20H00.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

BORT L'ETANG, LE 20 JANVIER 2020.

LE MAIRE

Michel MAZEYRAT

ORDRE DU JOUR :

- Budget principal, adoption des restes à réaliser 2019.
- Utilisation du domaine public à des fins commerciales.
- Logements communaux, révision du montant des loyers au 01/07/2020.
- Création poste adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe.
- Demande d'aide financière non renouvelable.
- Affaires diverses.

POUVOIR

Je soussigné(e),

Donne pouvoir à

- de me représenter à la réunion du Conseil Municipal
- convoqué pour le 27 JANVIER 2020
- de prendre part à toutes les délibérations
- d'émettre tous votes et signer tous documents

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

FAIT À BORT L'ETANG

LE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE BORT L'ÉTANG

Date de convocation :	L'an deux mil vingt, le vingt-sept janvier, à vingt-heures, le Conseil Municipal de BORT L'ÉTANG, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Michel MAZEYRAT, Maire.
20 janvier 2020	PRÉSENTS : MM : MAZEYRAT – HUGUET- AMRANI - GRANOUILLET - FOURNIER – CHAZAL SYLVIE – CONSTANS - EVE - CHAZAL SEVERINE - GIRARDOT
Membres :	ABSENT REPRESENTÉ : M. FERNANDEZ, pouvoir à MME GRANOUILLET
En exercice : 15	ABSENTS : MME LARA, M. LACAS, M. CHAZAL GUILLAUME, M. VERRIER
Présents : 10	Secrétaire de séance : Monsieur GIRARDOT
Votants : 11	

DELIBERATION N° 27/01/2020-01 : DECISIONS BUDGETAIRES

OBJET : BUDGET PRINCIPAL, ADOPTION DES RESTES A REALISER 2019.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la commune,

Monsieur le Maire rappelle que le montant des restes à réaliser, tant en section d'investissement que de fonctionnement est déterminé à partir de la comptabilité d'engagement dont la tenue obligatoire par l'ordonnateur résulte de la loi. Les restes à réaliser doivent être sincères dans leur inscription et dans leur contenu.

Les restes à réaliser, section investissement, correspondent :

- en dépenses d'investissement, pour les communes et les départements sans distinction de taille, aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice ;
- en recettes d'investissement, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à émission d'un titre de recettes.

Monsieur le Maire précise que la clôture du budget d'investissement 2019 intervenant le 31 décembre 2019, il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2020 lors du vote du budget.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. Adopte les états des restes à réaliser suivants :

- le montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter ressort à 134 000,00 €,
- le montant des recettes d'investissement du budget principal à reporter ressort à 64 000,00 €.

2. Autorise Monsieur le Maire à signer ces états et à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur ces états.

3. Dit que ces écritures seront reprises dans le budget de l'exercice 2020.

DELIBERATION N° 27/01/2020-02 : AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC
OBJET : UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC A DES FINS COMMERCIALES.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de Monsieur et Madame GERACE, propriétaires du bar-restaurant « Auberge de la Varenne », en date du 02 décembre 2019, par laquelle ils sollicitent l'autorisation d'utiliser le domaine public situé au droit de leur établissement sur une superficie de 22 m², en vue d'y exercer leur commerce.

Monsieur le Maire indique qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans l'hypothèse d'une réponse favorable, le montant de la redevance due pour l'utilisation du domaine public.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'autoriser, à titre précaire et révocable, Monsieur et Madame GERACE à utiliser en vue d'y exercer leur commerce, le domaine public situé au droit de leur établissement sur une superficie de 22 m², pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2020,
- de fixer le montant de la redevance due à 2 euros par mètre carré, soit 44 euros,
- d'approuver le règlement général relatif à l'utilisation du domaine public par les débits de boisson.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les propositions de Monsieur le Maire.

DELIBERATION N° 27/01/2020-03 : LOCATIONS

OBJET : LOGEMENTS COMMUNAUX : REVISION DU MONTANT DES LOYERS AU 01/07/2020.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le loyer des logements communaux peut être révisé chaque année le 1^{er} juillet au cours du contrat de location, en fonction des variations de l'indice de référence des loyers, (IRL), publié par l'INSEE.

L'indice de référence, celui du 4^{ème} trimestre 2019, est en niveau à 130,26 et sa variation annuelle s'élève à + 0,95 %.

Monsieur le Maire propose que les loyers soient réévalués au 1^{er} juillet 2020 de 0,95 %, et soient fixés comme suit :

☞ Logements bâtiment école:	393,23 €
☞ Logement A, bâtiment Presbytère:	535,06 €
☞ Logement B, bâtiment Presbytère:	605,86 €
☞ Logement C, bâtiment Presbytère:	624,05 €
☞ Logement T3, rez-de-chaussée, bâtiment ancienne Mairie:	414,27 €
☞ Logement T4, 1 ^{er} étage, bâtiment ancienne Mairie:	455,69 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la proposition de Monsieur le Maire.

DELIBERATION N°27/01/2020-04 : PERSONNEL CONTRACTUEL

OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL DE DEUXIEME CLASSE.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en date du 29 mars 2019,

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe, Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un poste d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe permanent à temps complet.

L'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} février 2020,

- Filière : Administrative,
- Cadre d'emplois : Adjoint Administratif,
- Grade : 2^{ème} classe,
- Ancien effectif : 0
- Nouvel effectif : 1

Et arrêté à

EFFECTIF	GRADE	CADRE D'EMPLOI	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
1	Adjoint Administratif	Catégorie C	35 h 00
1	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	Catégorie C	35 h 00
1	Adjoint technique principal de 1ère classe	Catégorie C	2 h 00
1	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Catégorie C	35 h 00
1	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Catégorie C	2 h 30
2	Adjoint technique	Catégorie C	35 h 00
1	Adjoint technique	Catégorie C	2 h 30

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

DELIBERATION N°27/01/2020-05 : AIDE SOCIALE

OBJET : DEMANDE D'AIDE FINANCIERE NON RENOUVELABLE.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est saisi d'une demande d'aide financière présentée par l'assistante sociale du Centre Local d'Information et de Coordination en Gérontologie (Conseil Départemental du Puy de Dôme).

Madame HUGUET, adjointe au maire, expose la situation d'un couple de retraités domiciliés à BORT L'ETANG.

Une demande d'aide de 351,98 € est sollicitée pour procéder au paiement de deux consultations chez un médecin spécialiste dans le cadre de demandes de mesures de protection juridique pour majeurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder une aide de 351,98 € à verser directement au praticien.

N°	Nomenclature		Objet de la délibération	N° page
	N°	Thème		
1	7.1	Décisions budgétaires	Budget principal, adoption des restes a réaliser 2019.	167
2	3.5	Autres actes de gestion du domaine public	Utilisation du domaine public à des fins commerciales.	168
3	3.3	Locations	Logements communaux : révision du montant des loyers au 01/07/2020.	168
4	4.2	Personnel contractuel	Création d'un poste d'adjoint administratif territorial de deuxième classe.	168-169
5	8.2	Aide sociale	Demande d'aide financière non renouvelable.	169

EMARGEMENTS

Michel MAZEYRAT		Sylvie CHAZAL	
Josiane HUGUET		Evelyne CONSTANS	
Norbert AMRANI		Dominique EVE	
Jean - Christophe LACAS	ABSENT	Gilles FERNANDEZ (Pouvoir à Danielle GRANOUILLET)	
Danielle GRANOUILLET		Séverine CHAZAL	
Frédéric FOURNIER		Frank GIRARDOT	
Guillaume CHAZAL	ABSENT	Marie- Paule LARA	ABSENTE
Jonathan VERRIER	ABSENT		